

## **PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

**Cette politique de confidentialité fournit des informations sur le traitement et la protection de vos données personnelles.**

**Opération de traitement** : traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre du système de traçabilité du tabac de l'UE.

**Responsables du traitement** : la Commission européenne, représentée par la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (ci-après DG SANTE), et les États membres de l'UE agissant en tant que responsables conjoints du traitement.

**Table des matières :**

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données personnelles ?**
- 3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données personnelles ?**
- 4. Quelles données personnelles collectons-nous et traitons-nous ?**
- 5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?**
- 6. Comment protégeons-nous vos données personnelles ?**
- 7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées ?**
- 8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?**
- 9. Coordonnées du responsable du traitement des données**
- 10. Où trouver des informations plus détaillées ?**

## **1. Introduction**

La DG SANTE et les États membres s'engagent à protéger vos données personnelles et à respecter votre vie privée. La Commission collecte et traite vos données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données [abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001]. Les États membres collectent et traitent vos données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (« règlement général sur la protection des données »).

Cette politique de confidentialité expose les motifs du traitement de vos données personnelles, la manière dont la DG SANTE et les États membres collectent, gèrent et assurent la protection de toutes les données personnelles fournies, comment ces informations sont utilisées et quels sont vos droits en relation avec le traitement de vos données personnelles. Elle précise également les coordonnées du responsable du traitement auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives au « traitement de données à caractère personnel ayant lieu dans le cadre du système de traçabilité du tabac de l'UE » mis en œuvre par la DG SANTE et les États membres sont présentées ci-dessous.

## **2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données personnelles ?**

### Finalité du traitement :

L'objectif du traitement des données personnelles est d'assurer le fonctionnement du système de suivi et de traçabilité de l'UE, qui nécessite l'inscription des opérateurs économiques dans le système ainsi que l'enregistrement et la transmission des informations sur les mouvements de produits et les données de transaction portant sur les produits du tabac dans l'Union européenne. Les données collectées permettent à la Commission et aux États membres de réaliser respectivement un contrôle efficace du bon fonctionnement du système de traçabilité du tabac et de l'application de la législation sur la traçabilité du tabac, en particulier à l'égard de la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac.

Les émetteurs d'identifiants compétents pour générer et émettre des identifiants uniques collectent vos données personnelles dans le format indiqué aux points 1.1., 1.4. et 1.7. de la Section 1 du Chapitre II de l'Annexe II du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission. Une fois vos données personnelles collectées, elles sont stockées dans des fichiers plats hors ligne et sur les registres tenus par les émetteurs d'identifiants. Une copie à jour de tous les fichiers plats hors ligne et registres est fournie par voie électronique via le routeur à l'entrepôt secondaire de stockage des données, conformément à l'article 20, paragraphes 1 et 3, du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission. Une fois vos données personnelles collectées, elles sont stockées sur les serveurs exploités par le gestionnaire de l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Les fournisseurs tiers exploitant les entrepôts primaires de stockage des données collectent vos données personnelles dans le format indiqué aux points 3.1 à 3.5 de la section 3 et à la section 4 du chapitre II de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission. Une fois vos données personnelles collectées, elles sont stockées sur les serveurs ou les clouds (stockages en nuage) exploités par les fournisseurs des entrepôts primaires de stockage des données. Vos données personnelles sont ensuite transmises instantanément à l'entrepôt secondaire de stockage des données conformément à l'article 26(3), du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission, et stockées sur les serveurs exploités par le gestionnaire de l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Le gestionnaire de l'entrepôt secondaire de stockage des données collecte également vos données personnelles dans le format indiqué aux points 3.1 à 3.5 de la section 3 et à la section 4 du chapitre II de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission via le routeur. Une fois vos données personnelles collectées, elles sont stockées sur les serveurs exploités par le gestionnaire de l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Vos données personnelles ne seront pas utilisées pour une prise de décision automatisée, y compris le profilage.

### **3. Sur quelle(s) base(s) juridique(s) traitons-nous vos données personnelles ?**

La DG SANTE et les États membres traitent vos données à caractère personnel parce que le traitement est nécessaire au bon fonctionnement du système de traçabilité du tabac de l'UE mis en œuvre dans l'intérêt public, à savoir aux fins de la lutte antitabac visée dans la directive 2014/40/UE et dans le règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission.

Les produits illicites portent atteinte à la libre circulation des produits conformes et à la protection qu'assure la législation antitabac. Pour lutter contre les produits du tabac illicites, y compris ceux importés illégalement dans l'UE, la directive 2014/40/UE prévoit en son article 15 que les unités de conditionnement des produits du tabac portent un identifiant unique et que leurs mouvements soient enregistrés afin de permettre leur identification et leur traçabilité dans l'ensemble de l'Union, mais aussi de contrôler et d'améliorer leur conformité à la directive. Le règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission souligne aussi que l'objectif du système de traçabilité des produits du tabac est de fournir aux États membres et à la Commission un outil efficace pour lutter contre le commerce illicite des produits du tabac.

### **4. Quelles données personnelles collectons-nous et traitons-nous ?**

La collecte de données personnelles a lieu dans le cadre des :

- a) dépôts de demandes de codes identifiants, installations et machines par les opérateurs économiques et les opérateurs des premiers points de vente au détail conformément aux articles 14(2), 16 (2) et 18(2) du règlement d'exécution (UE) 2018/574,
- b) transmissions d'informations sur les mouvements de produits du tabac par les opérateurs économiques conformément à l'article 32(2) du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission,
- c) transmissions d'informations sur les transactions par les opérateurs économiques conformément à l'article 33(2) du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission.

La DG SANTE et les États membres de l'UE collectent et traitent ultérieurement les données personnelles suivantes :

- dénomination sociale de l'opérateur économique
- adresse de l'opérateur économique
- adresse électronique de l'opérateur économique
- numéro de TVA de l'opérateur économique
- numéro d'immatriculation fiscale de l'opérateur économique
- adresse de l'installation (nom de rue, numéro, code postal et ville)
- producteur de la machine
- EO\_ID (identifiant de l'opérateur économique)
- F\_Accise Number2 (numéro d'accises de l'installation émis par l'autorité compétente aux fins de l'identification des personnes/locaux)
- F\_ID (code identifiant de l'établissement)
- adresse complète de l'installation de destination (nom de rue, numéro, code postal et ville)
- plaques d'immatriculation des véhicules de transport
- dénomination sociale de l'acheteur
- adresse de l'acheteur
- numéro d'immatriculation fiscale de l'acheteur
- dénomination sociale du payeur
- adresse du payeur
- numéro d'immatriculation fiscale du payeur

Dans le cadre des activités susmentionnées, vos données personnelles sont soumises aux entités de délivrance des ID compétentes pour la génération et la délivrance des identifiants uniques, aux fournisseurs tiers indépendants exploitant les entrepôts primaires de stockage des données et aux fournisseurs tiers indépendants exploitant l'entrepôt secondaire de stockage des données, conformément aux articles 14(2), 16(2), 18(2), 32(2) et 33(2) du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission.

Si vous ne fournissez pas ces données personnelles, votre demande ou signalement sera considéré comme erroné ou incomplet et sera rejeté par le système de traçabilité du tabac.

## **5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?**

Dans le cadre du dépôt des demandes de codes identifiants pour les opérateurs économiques, installations et machines utilisées pour fabriquer des produits du tabac, vos données personnelles seront conservées tant que le système de traçabilité sera opérationnel conformément aux articles 25 et 27(10), du règlement d'exécution de la Commission (UE) 2018/574.

Dans le cadre de la transmission d'informations relatives aux mouvements de produits et aux opérations concernant les produits du tabac dans l'Union européenne, vos données personnelles seront conservées pendant cinq ans conformément à l'article 25(1)(e), du règlement d'exécution (UE) 2018/574 de la Commission. Ce délai de conservation débute au dernier événement lié à un identifiant unique donné.

Dans le cas où le système de traçabilité du tabac ne serait plus opérationnel, toutes les données à caractère personnel stockées dans le registre des entités compétentes de délivrance des ID, dans les entrepôts primaires de stockage des données et dans l'entrepôt secondaire de stockage des données sont effacées.

## **6. Comment protégeons-nous vos données personnelles ?**

Toutes les données personnelles sont stockées dans les fichiers plats hors ligne et les registres tenus par les émetteurs d'identifiants, ainsi que sur les bases de données et clouds (stockages en nuage) des fournisseurs des entrepôts primaires de stockage des données et du gestionnaire de l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Toutes les opérations de traitement sont effectuées conformément à la décision de la Commission (UE, Euratom) 2017/46 du 10 janvier 2017 sur la sécurité systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les entités de délivrance des identifiants nommées par les États membres au moyen d'un accord ou désignées au moyen d'un acte juridique sont liées par des clauses spécifiques de cet accord ou des dispositions de l'acte juridique concernant toute opération de traitement de données à caractère personnel effectuée pour le compte des responsables conjoints du traitement. Les mêmes entités satisfont également aux exigences du règlement (UE) 2016/679 et aux lois nationales sur la protection des données.

Au nom des responsables conjoints du traitement, la Commission, qui a conclu un accord de traitement avec le fournisseur de l'entrepôt secondaire de stockage des données, veille à ce que ce dernier n'agisse que sur instruction de la Commission et en vertu de l'accord de traitement conclu avec celle-ci. En particulier, le gestionnaire est tenu de mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que vos données sont traitées de manière sécurisée conformément aux exigences du règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données).

En 2021, dans le cadre du contrat de concession en vigueur, la Commission a organisé un audit externe du fournisseur de l'entrepôt secondaire de stockage des données. L'audit a été réalisé par BDO LPP, la société d'audit sélectionnée et entièrement rémunérée par la Commission. L'audit a couvert à la fois le respect des obligations contractuelles, le respect des normes de gestion de la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des données. Les auditeurs n'ont pas rencontré de difficultés qui auraient des impacts jugés importants ou d'envergure.

Les obligations visées dans l'accord de traitement conclu entre l'opérateur de l'entrepôt secondaire de stockage des données et la Commission sont transmises par écrit aux fournisseurs des entrepôts primaires de stockage des données. Les mêmes entités satisfont également aux exigences de sécurité posées par le règlement (UE) 2016/679 et aux lois nationales sur la protection des données.

En outre, conformément à l'article 15(8) de la directive 2014/40/UE, les fournisseurs des entrepôts primaires de stockage des données sont contrôlés par un auditeur externe, qui est proposé et rémunéré par le fabricant de tabac et agréé par la Commission. L'auditeur externe est tenu de soumettre un rapport annuel aux autorités compétentes et à la Commission, évaluant notamment toute irrégularité concernant l'accès aux données stockées. Ainsi, la Commission reçoit chaque année des rapports d'audit concernant les activités de stockage de données de tous les fournisseurs des entrepôts primaires de stockage des données. Cela permet à la Commission de détecter d'éventuelles irrégularités concernant l'accès aux données stockées et d'évaluer la pertinence des mesures de sécurité mises en place.

Afin de protéger vos données personnelles, la Commission a mis en place un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées pour assurer la sécurité en ligne, prévenir le risque de perte, la modification ou l'accès non autorisé aux données, en tenant compte du risque présenté par le traitement et de la nature des données personnelles traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la restriction de l'accès aux données personnelles aux seules personnes autorisées ayant un besoin légitime d'en connaître, pour les besoins de ces opérations de traitement.

## **7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées ?**

Selon l'article 15(8) par. 3 de la directive 2014/40/UE et l'article 25(1)(k) du règlement d'exécution 2018/574 de la Commission, l'accès à vos données à caractère personnel est limité aux autorités compétentes des États membres, à la Commission et aux auditeurs externes agréés par la Commission.

Les États membres, la Commission et les auditeurs externes disposent d'un accès physique et virtuel total aux données dans les entrepôts primaires et dans l'entrepôt secondaire de stockage des données. L'accès virtuel aux données est facilité par des interfaces graphiques au niveau de l'entrepôt secondaire de stockage des données.

Seules les personnes suivantes ont accès aux données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement conjoint :

a) le personnel autorisé de la Commission et des États membres aux fins de la réalisation d'activités de suivi et de contrôle de l'effectivité la mise en œuvre dans le contexte de la directive 2014/40/UE. Ce personnel respecte les accords de confidentialité statutaires et, le cas échéant, additionnels.

b) le personnel autorisé des émetteurs d'identifiants, des fournisseurs tiers indépendants exploitant les entrepôts primaires de stockage des données et des fournisseurs tiers indépendants exploitant l'entrepôt secondaire de stockage des données. Un identifiant et un mot de passe sont requis pour accéder aux données.

## **8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?**

En tant que « personne concernée », vous disposez de droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725 et du chapitre III (articles 12 à 23) du règlement général sur la protection des données, notamment le droit d'accéder à vos données personnelles et les rectifier si ces dernières sont inexactes ou incomplètes. Le cas échéant, vous bénéficiez d'un droit à l'effacement ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles, conformément à l'article 5(1)(a) du règlement (UE) 2018/1725 et à l'article 6(1)(e) du règlement général sur la protection des données, pour des motifs liés à votre situation particulière.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de désaccord, le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées dans la rubrique 9 ci-dessous.

Lorsque vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'un ou plusieurs traitements spécifiques, merci d'en fournir la description dans votre demande.

## **9. Coordonnées du responsable du traitement des données**

### **– Le responsable de traitement :**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données personnelles, n'hésitez pas à contacter la DG SANTE (SANTE-TT-DP@ec.europa.eu).

### **– Le délégué à la protection des données (DPO) de la Commission**

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la Commission (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) en ce qui concerne les questions liées au traitement de vos données personnelles en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

### **– Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c'est-à-dire de déposer une plainte) si vous considérez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés en conséquence du traitement de vos données personnelles par le responsable du traitement.

## **10. Où trouver des informations plus détaillées ?**

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel mises en œuvre par la Commission, qui ont été documentées et lui ont été notifiées. Vous pouvez accéder au registre via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/dpo-register>.